COMMENT UN TRUST MULTI-GÉNÉRATIONNEL A RETARDÉ UN HERITAGE DURANT 92 ANS

Voici l'une des plus étranges affaires judiciaires de l'histoire des Etats -Unis qui termine l'attente d'une durée de 92 ans pour un héritage. Les héritiers de Wellington R. Burt, le magnat excentrique, viennent finalement de recevoir leur héritage de 100 millions de dollars.

Le droit américain autorise la création de trust allant de génération en génération. Cependant certains états interdisent que le trust existe pour une durée perpétuelle. Dans notre cas, cette perpétué est limité à 21 ans après la mort du plus jeune petit-enfant qui devait être en vie au jour du décès de M. Burt. Après 92 ans après le décès de M. Burt, le trust se termine finalement pour être distribué fin mai 2011 aux 12 arrière-petits-enfants, arrière-arrière-petits-enfants et arrière-arrière-arrière-petits-enfants de M. Burt, lesquels sont âgés de 19 à 94 ans.

Wellington Burt, d'origine modeste, débuta sa carrière à 26 ans, dans l'industrie du bois, en tant que bucheron. Son patron reconnu immédiatement son dynamisme et le mois suivant, Burt devint contremaître, doublant son salaire. L'année suivant, en 1958, il se mit à son compte. Il finit par gérer plusieurs usines de bois, dont l'une considérée par les experts comme l'une des plus importantes dans le monde. Il géra aussi des mines de fer. Burt devint le 8ème homme le plus riche des Etats-Unis, qui sauva une banque Canadienne de la faillite, et qui fût d'abord élu maire de Saginaw et ensuite sénateur de l'Etat du Michigan.

Dans son premier testament, Burt faisait un legs public important pour la ville de Saginaw, Michigan. Furieux que la ville de Saginaw fit un redressement fiscal sur la valeur d'une de ses propriétés, Burt révisa son testament en 1917 éliminant le legs public et créant un trust multi-générationnel.

A son décès, en 1919, sa fortune était estimée à entre 40 et 90 millions de dollars. En raison de certaines querelles familiales, Burt léga à ses enfants des rentes modiques de \$ 1 000 à \$ 5 000 par an. Sa fortune fût transférée en un trust familial procurant une rente annuelle à ses descendants. Cette forme de trust permit de passer cette fortune de génération en génération sans avoir à payer de droits de succession.

Aujourd'hui en 2011, 92 ans après la mort de Burt, Christina Cameron Alexander, 19 ans, qui pense entrer à son collège communautaire local, à Lexington, Kentucky, deviendra fin mai, une millionnaire

grâce à un homme qu'elle n'a jamais rencontré - son arrière-arrière-arrière-grand-père. Elle est la plus jeune de 12 héritiers de la succession de Wellington Burt qui a été évaluée à plus de 100 millions de dollars. Elle devrait recevoir plus de \$ 2 600 000.

Parmi les descendants de Burt, six enfants, sept petits-enfants, six arrière-petits-enfants et 11 arrière-arrière-petits-enfants n'ont pas survécu à l'attente de 92 ans pour l'héritage. Ceux qui se partageront le reste comprennent trois arrière-petits-enfants, sept arrière-arrière-petits-enfants, et deux arrière-arrière-arrière-petits-enfants, y compris MIIe Cameron et sa sœur aînée qui a 20 ans.

L'interdiction de perpétuités, qui est enseignée aux étudiants en droit aux écoles de droit à travers les États-Unis, est une règle qui limite le pouvoir d'un testateur de créer des trusts à perpétuité. La règle impose de limiter l'existence du trust à 21 ans après la mort de la personne la plus jeune en vie au moment du décès. C'est pourquoi certains héritiers de Burt ont dû attendre 21 ans après la mort de Mme Lansill avant de recevoir la distribution du trust.

Ces trusts perpétuels ont perdu de leur intérêt fiscal lorsque le Congrès Américain a créé un impôt sur les générations « sautées » (Generation Skipping Tax) afin de s'assurer qu'à chaque transfert, un droit de succession est payé.

Ces trusts multi-générationnels restent cependant un véhicule de planification populaire pour les familles car ils fournissent une flexibilité considérable. Ces trusts non seulement permettent aux familles de conserver les richesses à travers plusieurs générations, mais aussi ils fournissent à la famille la liberté de faire des choix sur la gouvernance de la famille et l'éducation des descendants. Les trusts multigénérationnels encouragent la continuité des activités commerciales, la création de nouveaux capitaux, et les investissements, ainsi que les dons de charité et un sens accru de responsabilités familiales et sociales.

Yahne Miorini

Si vous souhaitez explorer les options de planification successorale qui fonctionnent le mieux pour vous protéger, vous et votre famille, veuillez appeler mon cabinet d'avocats, Miorini Law PLLC, au 703-448-6121 ou envoyer un courriel à yahne.miorini@miorinilaw.com.



Miorini Law PLLC Attornevs and Counselors at Law

Yahne Miorini, LL.M., Avocate

Admise aux barreaux de: Virginie, District de Columbia & New York Diplômée notaire de l'Université de Paris I

Tél.: 703.448.6121

2010 Corporate Ridge, Suite 700 McLean, VA 22102

Yahne.Miorini@miorinilaw.com www.miorinilaw.com

- Successions et testaments internationaux
- Droit fiscal international
- Droit des personnes âgées et handicapées



JUIN/AOUT 2011 LA PLUME PAGE 10